



etat des lieux non realise par le proprietaire

Par **mimi sev**, le **18/04/2011** à **11:45**

Je viens de demenager et mon ancien proprietaire ne pouvant se deplacer, a mandate son fils par procuration pour faire l'etat des lieux. Le jour dit son fils c'est presente avec sa mere (soit l'ex-epouse de mon proprietaire) et elle a decider de diriger l'etat des lieux. Suite a des desaccords la mere a prefere partir avec son fils et ne pas faire l'etat des lieux. Nous avons donc relever les compteurs et rendu les clefs dans une enveloppe a la loge car ils etait partie sans s'en soucier. Que dois-je faire? Convenir d'un autre rendez-vous?
merci

Par **escargot**, le **18/04/2011** à **13:29**

slt, ma voisine a eu un avocat par telephone sur monavocatonline.fr il lui a donne toutes les demarches a suivre

Par **Domil**, le **18/04/2011** à **14:20**

attention, un service qui a besoin de spammer ... à fuir par principe

En l'absence d'EDL de sortie, le locataire est réputé avoir rendu le logement en bon état.

Donc vous n'avez rien à faire

Par contre, ce sont les clefs qui sont inquiétantes. Il faut les rendre au bailleur avec preuve